



Succession suite décès parents séparés

Par **caro69**, le **06/03/2015 à 16:08**

bonjour
mon père est décédé en août 2014
ma mère est décédée en janvier 2015
je croyais mes parents divorcés depuis 1989 puisque la mention apparaît aussi bien sur livret de famille (mariage dissout le ...) que sur les actes de naissance ou décès.
lors de l'ouverture de la succession et après avoir demandé une copie du jugement de divorce au greffe je me suis aperçu que la mairie avait fait une erreur lors de la transcription puisque mon père avait été débouté de sa demande de divorce sans jamais faire d'autre demande.
le souci est que mon père a eu une fille en 1988 et celle-ci aurait droit à une partie des biens de ma mère qu'elle ne connaît même pas.
ma mère a un appartement et ma demi-sœur aurait droit à 25% sous prétexte que mes parents n'étaient pas divorcés et ce même si cela apparaît sur les actes civils : le souci erreur mairie
le notaire me demande des actes de jurisprudence ou je pourrais éviter que ma demi-sœur ait droit à des 25% et que je puisse récupérer l'entière propriété des biens de ma mère
HELP
Bonjour, vous avez posté la même question dans plusieurs rubriques du forum. Ceci est contraire aux règles d'utilisation du forum. J'ai supprimé les autres sujets et laissé juste celui-ci.
Merci

Par **Lag0**, le **06/03/2015 à 16:19**

[citation]le souci est que mon père a eu une fille en 1988 et celle-ci aurait droit à une partie des biens de ma mère qu'elle ne connaît même pas. [/citation]
Bonjour, votre demi-sœur n'étant pas la fille de votre mère, elle n'est pas héritière de celle-ci !
Elle ne peut avoir hérité que de votre père (tout comme vous).
En aucun cas elle ne peut avoir droit à une partie des biens de votre mère.